

## Mettre en place et articuler les dispositifs réglementaires

Les entreprises sont aujourd'hui soumises à des obligations en matière de conditions d'emploi et de travail. Au-delà de la mise en œuvre effective des actions qui font suite aux négociations sociales dans l'entreprise, des demandes peuvent émerger autour de 2 interrogations :

- ⇒ Comment articuler les différentes obligations pour en faire un projet global ?
- ⇒ Comment faire vivre ce projet, lui donner du sens au-delà de l'obligation réglementaire ?

L'intervention de l'ASTI vise à mettre du lien entre les 4 obligations réglementaires pour élaborer un projet plus global et opérationnel :

- ⇒ Informer et donner des repères sur les 4 dispositifs en vigueur ;
- ⇒ Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de chaque dispositif ;
- ⇒ Outiller l'entreprise dans la conduite de son projet et l'articulation des 4 dispositifs.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 [www.ast-i.org](http://www.ast-i.org)

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31